

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU GRAND ANGOULEME

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE SEANCE DU 24 MARS 2016

Délibération
n° 2016.03.074

**Contrat de plan Etat-
Région 2015-2020 :
engagement du volet
routier - Convention
particulière de
cofinancement**

LE VINGT QUATRE MARS DEUX MILLE SEIZE à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **18 mars 2016**

Secrétaire de séance : Catherine DEBOEVERE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Denis DOLIMONT, Fabienne GODICHAUD, Michel GERMANEAU, Jacky BOUCHAUD, Gérard DEZIER, Yannick PERONNET, Bernard CONTAMINE, Anne-Marie BERNAZEAU, Jacques PERSYN, Guy ETIENNE, Vincent YOU, François NEBOUT, André BONICHON, Gérard BRUNETEAU, Véronique ARLOT, Danielle BERNARD, Xavier BONNEFONT, Jacky BONNET, Patrick BOURGOIN, Mireille BROSSIER, Sylvie CARRERA, Samuel CAZENAVE, Stéphane CHAPEAU, Danielle CHAUVET, Véronique DE MAILLARD, Catherine DEBOEVERE, Armand DEVANNEAUX, Bernard DEVAUTOUR, François ELIE, Annette FEUILLADE-MASSON, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Nicole GUENOLE, Nicole GUIRADO, Joël GUITTON, André LANDREAU, Elisabeth LASBUGUES, Bertrand MAGNANON, Annie MARAIS, Catherine MAZEAU, Daniele MERIGLIER, Marie-Claude MONTEIL, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU

Ont donné pouvoir :

Marie-Hélène PIERRE à Jean-François DAURE, Françoise COUTANT à Jacky BONNET, Bernadette FAVE à François ELIE, Martine FRANCOIS-ROUGIER à Véronique DE MAILLARD, Isabelle LAGRANGE à Xavier BONNEFONT, Annie MARC à Fabienne GODICHAUD, Catherine PEREZ à Stéphane CHAPEAU, Jean-Philippe POUSSET à Joël GUITTON, Bernard RIVALLEAU à Jacky BOUCHAUD, Zahra SEMANE à Maud FOURRIER, Jean-Luc VALANTIN à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Isabelle FOSTAN, Karen DUBOIS, Jacques DUBREUIL, Philippe LAVAUD, Olivier RIVIERE

Absent(s) :

Marie-Hélène PIERRE, Françoise COUTANT, Bernadette FAVE, Martine FRANCOIS-ROUGIER, Isabelle LAGRANGE, Annie MARC, Catherine PEREZ, Jean-Philippe POUSSET, Bernard RIVALLEAU, Zahra SEMANE, Jean-Luc VALANTIN

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 24 MARS 2016

**DELIBERATION
N° 2016.03.074**

AMENAGEMENT DURABLE DU TERRITOIRE /
POLITIQUES DE MOBILITÉ

Rapporteur : **Monsieur CONTAMINE**

**CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020 : ENGAGEMENT DU VOLET ROUTIER -
CONVENTION PARTICULIERE DE COFINANCEMENT**

Les engagements de GrandAngoulême au titre du Contrat de plan État-Région de Poitou-Charentes 2015 – 2020 ont été précisés par délibération n°256 du 4 décembre 2014. Celui-ci a pu être signé le 4 mai 2015.

Dans le cadre de son volet mobilité multimodale (routier/ferroviaire), les opérations retenues permettront de renforcer la position centrale de l'agglomération, d'accompagner l'intermodalité et l'accessibilité avec l'arrivée de la Ligne à grande vitesse Sud Est Atlantique.

En terme d'aménagements routiers, l'entrée ouest de l'agglomération sur la RN141 figure parmi les opérations inscrites, en particulier la déviation de Villesèche – La Vigerie considérée comme prioritaire.

Cette opération est prévue pour un coût total de 40 M€, sur lequel l'Etat appelle les contributions de la Région (3 M€), du Département (21 M€), de Grand Cognac (3 M€) et de GrandAngoulême (5 M€).

Ces contributions seront apportées sous la forme d'un fonds de concours au travers duquel GrandAngoulême mobiliserait 812 432 € en 2016, 3 513 514 € en 2017 puis 674 054 € en 2018. Une programmation en AP/CP « Aménagement de la RN 141 » est spécifiquement créée pour le suivi de cette opération.

Afin de formaliser les engagements pris dans le cadre du CPER, il est donc proposé de signer la convention particulière de cofinancement.

Vu l'avis favorable de la commission aménagement durable du territoire du 17 février 2016,

Vu l'avis favorable de la réunion de toutes les commissions du 9 mars 2016,

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention particulière de cofinancement de l'opération inscrite au volet mobilité multimodale du contrat de plan Etat-Région Poitou-Charentes 2015 – 2020.

D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant, à signer la convention.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 05 avril 2016	<u>Affiché le :</u> 05 avril 2016